



2021/179

Envoyé en préfecture le 06/10/2021
 Reçu en préfecture le 06/10/2021
 Affiché le 
 ID : 025-212500482-20210922-2021DEC03-AU

Décision du Maire N° 03/2021

Nos réf : SR/HT/DB/MCR

Objet : Signature de la Convention / Intervention musicale 2021-2022 au multi-accueil « Les Tourtereaux », avec l'Association SHOW TIME sise à ÉTOUVANS - 25260

Le Maire de la Commune de Bavans – 25550

- Vu le Code Général des Collectivités et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
- Vu la délibération en date du 11 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Bavans (25550) a délégué à son Maire, et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en la chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article 2122-22 et dans les conditions prévues à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que Madame le Maire est autorisée à décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;

DECIDE

Article 1^{er} : La signature de la Convention avec l'Association SHOW TIME, représentée par Madame Elena de VANGELIS – 12 rue de Dampierre 25260 ÉTOUVANS, concernant la mise en place d'ateliers musicaux et corporels au multi-accueil « Les Tourtereaux », un mardi tous les quinze jours de 10h15 à 11h, soit 20 interventions sur l'année 2021-2022.
 Coût net pour une intervention : 55 €, soit un coût annuel de 1 100 €.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune qui aura à en connaître lors de sa prochaine séance.

Expédition en sera adressée à Monsieur le Sous-préfet de Montbéliard.

Fait à Bavans le 05/07/2021

Le Maire,
Sophie RADREAU





Mairie de Bavans – 1 Rue des Fleurs – 25550 BAVANS
 Tél. 03 81 96 26 21
 E-mail : mairie.bavans@bavans.fr – site internet : www.bavans.fr



2021/

8



Création artistique musicale & chorégraphique
Spectacles - spectacles jeunes publics
Cours de danse, cours sportifs, cours artistiques
Auteur, compositeur/interprète, chanteur, chorégraphe, danseuse

Envoyé en préfecture le 06/10/2021
Reçu en préfecture le 06/10/2021
Affiché le 
ID : 025-212500482-20210922-2021DEC03-AU

Mairie
1 rue des Fleurs
25550 BAVANS

A Etouvans, Le 05/07/2021
Objet : CONVENTION Intervention musicale saison 2021-2022

Entre
Mme le Maire - Mairie - 1 rue des Fleurs - 25550 BAVANS
&
Société SHOW-TIME 12 rue de Dampierre - 25260 ETOUVANS

CONVENTION ANIMATION MUSICALE CRECHE LES TOURTEREAUX A BAVANS

- Dates :
- Mardi 07 & 21 septembre 2021
 - Mardi 05 & 19 octobre 2021
 - Mardi 03 & 16 novembre 2021
 - Mardi 30 novembre & 14 décembre
 - Mardi 11 & 25 janvier 2022
 - Mardi 08 & 22 février 2022
 - Mardi 08 & 22 mars 2022
 - Mardi 05 & 19 avril 2022
 - Mardi 03 & 24 mai 2022
 - Mardi 07 & 21 juin 2022

Coût pour une intervention : 55 € net
Coût total pour les 20 interventions : 1100 € net

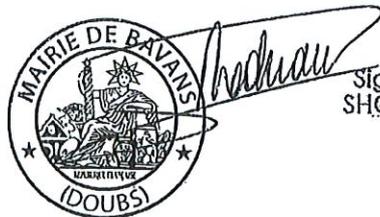
Règlement par virement bancaire (le RIB vous sera communiqué sur la facture).
Une facture vous sera adressée chaque mois.

Merci de nous renvoyer cette convention signée avec la mention BON POUR ACCORD,

Bien cordialement,
Elena de Vangelis

Signature de l'organisateur
précédée de la mention BON POUR
ACCORD
Mairie de Bavans

BON POUR ACCORD
Que le Maire,
Sophie RADREAU



Signature
SHOW-TIME



SHOW-TIME 12 rue de Dampierre 25260 ETOUVANS showtime@sfr.fr www.spectacles-enfants.net

N° Siret 888.711.033.00017 Code APE 8552Z

Société par actions simplifiée (SAS) au capital de 1000 € / non assujettie à la TVA